



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1105

15 mars 2024

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**
 – **Approbation d'une Recommandation UIT-R révisée**

Dans la Circulaire administrative [CACE/1098](#) en date 12 janvier 2024, un projet de Recommandation UIT-R révisée a été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-9 (§ A2.6.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 12 mars 2024.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

Annexe

Titre de la Recommandation UIT-R approuvée

Recommandation UIT-R	Titre	Document
RS.2066-1	Protection du service de radioastronomie dans la bande de fréquences 10,6-10,7 GHz contre les rayonnements non désirés des radars à synthèse d'ouverture fonctionnant dans le service d'exploration de la Terre par satellite (active) au voisinage de 9 600 MHz	7/93
